

P-839-59

Val-d'Or, le 20 avril 2018

À : **M^{me} Pascale Labbé**
Ministère de la Justice du Québec

c.c. : **M^e André Fauteux, Ministère de la Justice**
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Andrée Denis-Boileau, Procureure**

Objet : **Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DG-0155-C**

Madame Labbé,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite votre collaboration afin d'obtenir des informations sur **l'accès à la justice civile dans les communautés autochtones éloignées du Québec.**

À cet effet, nous aimerions obtenir des réponses aux questions suivantes :

Relativement à chacune des communautés autochtones faisant partie de la nation crie, de la nation inuite, de la nation innue, de la nation atikamekw et de la nation naskapie,

1. Quel greffe du Québec reçoit les demandes en **matière civile** dans ces communautés?
2. Où siègent les tribunaux pour entendre les affaires civiles de chacune de ces communautés?
3. Dans quelles villes les demandes en **matière civile** provenant de ces communautés sont-elles entendues?
4. À quelle fréquence la cour entend-elle les demandes en matière civile dans ces communautés?
5. Où sont déposées et entendues les demandes aux **petites créances** pour ces communautés?
6. Combien de demandes aux petites créances provenant de résidents de ces communautés ou étant en lien avec un événement ou un contrat conclu dans ces communautés ont été déposées dans les quinze dernières années? Nous aimerions que l'information soit répartie par année et par communauté.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.

Dans un premier temps, nous vous demandons de nous aviser, **dans un délai de cinq (5) jours**, si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison. Le cas échéant, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca.

Dans un deuxième temps, nous vous demandons de répondre à la présente en nous communiquant les informations et la documentation demandées **dans les trente (30) prochains jours**.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

Pour toute autre question concernant cette demande, veuillez m'en faire part directement par courriel à marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819 354-4014.

Vous remerciant de votre collaboration aux travaux de la CERP, nous vous prions d'agréer, Madame Labbé, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Andrée Denis-Boileau



Procureure / Counsel

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113, Tél.: 819 354-4014

marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc

De: Pascale Labbé <pascale.labbe@justice.gouv.qc.ca>
Envoyé: 23 mai 2018 15:58
À: Durocher, Nicole
Cc: Deirdre Geraghty; Jacques Prégent
Objet: DG-0155-C
Pièces jointes: 18-04-26 Réponses_CERP_1_1.docx; Copie de 20180510_CERP_DG-0155-C_1.xlsx; DG-0155-C_Côte-Nord_1_1.docx

Bonjour Mme Durocher,
vous trouverez-ci joint des documents en réponse à la requête DG-0155-C.
Veuillez noter que pour les questions 5 et 6, nous avons joint une extraction de données (fichier Excel) pour l'ensemble des palais de justice.
Pour les autres questions, seules les directions régionales ou locales concernées par cette demande ont fourni des réponses.
En espérant le tout à votre convenance,
Pascale Labbé

Pascale Labbé
Bureau des affaires autochtones
Ministère de la Justice
418 646-5580, poste 20963



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Audet, Marjorie

De: Pascale Labbé <pascale.labbe@justice.gouv.qc.ca>
Envoyé: 15 octobre 2018 11:18
À: Poisson, Jacinthe
Cc: deidre.geraghty@justice.gouv.qc.ca
Objet: Rép. : RE: Méthodologie DG-0155-C
Pièces jointes: 20181012_CERP_DG-0155-C.xlsx

Bonjour Mme Poisson,

effectivement, il ne s'agissait pas de la même méthodologie. Nous avons ainsi repris l'extraction que vous trouverez ci-joint.

Les modifications apportées par rapport à sa version du 10 mai visent surtout une application plus précise des critères de recherche. Les résultats ont d'ailleurs peu varié.

S'il vous faut des précisions, n'hésitez pas.

Bonne journée

Pascale Labbé
Conseillère en affaires autochtones
Ministère de la Justice
418 646-5580, poste 20963

>>> 12/10/18 9:22 >>>
Bonjour Madame Labbé,

Nous acceptons la prolongation jusqu'à lundi 17h.

Merci du suivi,

[CERP_Courriel_LogoGrand-01]

Jacinthe Poisson

Agente de recherche en droit / Legal Research Officer Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8 Tél. : (sans frais/toll free) Tél. : 1 819 354-5002 jacinthe.poisson@cerp-gouv.qc.ca www.cerp.gouv.qc.ca [CERP_LogoFacebook-01][CERP_LogoTwitter-01]@cerpQc

De : Pascale Labbé [mailto:pascale.labbe@justice.gouv.qc.ca]
Envoyé : 12 octobre 2018 09:09
À : Poisson, Jacinthe

Cc : Richard, Geneviève ; Denis-Boileau, Marie-Andrée ; Durocher, Nicole ; Audrée Ross ; Deirdre Geraghty ; Denise Robillard ; Jacques Prigent ; Marie-Paule Boucher ; Vincent Riendeau
Objet : Re: Méthodologie DG-0155-C

Bonjour Mme Poisson,
En raison d'indisponibilité de la personne ayant traité cette demande, pourrions-nous obtenir un délai jusqu'à lundi prochain, le 15 octobre, 17:00?
Merci infiniment
Pascale Labbé
Envoyé de mon iPhone

Le 10 oct. 2018 à 19:10, > > a écrit :
Bonjour Madame Labbé,

Suite à l'audience du Ministère de la Justice de la semaine passée, nous aimerions préciser la méthodologie des données obtenues dans le fichier excel de la DG-0155-C. Pour plus de facilité, je vous mets en pièces jointes les éléments concernés.

Ainsi, il est mentionné dans votre courriel de transmission que le tableau excel consiste en une « extraction de données pour l'ensemble des palais de justice ». Pourriez-vous nous préciser si cette extraction a été effectuée de la même façon que dans le cadre d'autres demandes d'informations, tels que la DG-0094-C, soit sur la base des codes postaux déclarées par les personnes?

Étant donné les délais serrés actuels, je vous remercie de donner suite à la présente dans 48 (quarante-huit) heures, soit pour vendredi 17h.

Cordialement,

Jacinthe Poisson

Agente de recherche en droit / Legal Research Officer Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8 Tél. : (sans frais/toll free) Tél. : 1 819 354-5002 jacinthe.poisson@cerp-gouv.qc.ca www.cerp.gouv.qc.ca @cerpQc

<59.1.2. Annexe 1 du courriel du MJQ en réponse à la demande d'informati....docx> <59.1.3. Annexe 2 du courriel du MJQ en réponse à la demande d'informati....docx>

<59.1.1. Tableau du MJQ en réponse à la demande d'information DG-0155-C d....xlsx>

[cid:image004.gif@01D4620B.88E55440]

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire.

Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.

Réponses

Nation Atikamek – Région Mauricie – Bois-Francs

Communauté	District	Q1 : Quel greffe reçoit les demandes	Q2 : Où siègent les tribunaux?	Q3 : Dans quelles villes les demandes sont entendues?	Matières	Q4 : Fréquences
Wemotaci	St-Maurice	425 La Tuque	La Tuque	La Tuque	Petites créances	4 fois par année
					Civile	4 fois par année
					Familiale	1 fois par mois
					Jeunesse	1 fois par mois
					Adoption	1 fois par mois
					Mesures urgentes	À la demande
					Non contentieux	1 fois par mois
Obedjiwan	Abitibi	425 La Tuque (jeunesse seulement)	La Tuque	La Tuque	Jeunesse	1 fois par mois

1. Quel greffe du Québec reçoit les demandes en matière civile dans ces communautés?					
	Baie-Comeau 655	Forestville 665	Sept-Îles 650	Cour itinérante* 652	Commentaires
Cour supérieure					
• Chambre de la famille	X		X		
• Chambre commerciale	X		X		
• Chambre civile	X		X		
<i>Non contentieux*</i>	X		X		*Les demandes contestées sont entendues par les juges Les demandes non contestées sont entendues par l'attachée judiciaire.
• Mandat de protection	X		X		
• Tutelle	X		X		*Lorsque le besoin le requiert, l'attachée judiciaire se déplace dans les communautés pour procéder à l'interrogatoire d'un mineur
• Curatelle *	X		X		*Lorsque le besoin le requiert, l'attachée judiciaire se déplace dans les communautés pour procéder à l'interrogatoire d'un majeur
• Testament	X		X		
• Examen psychiatrique	X		X		
• Autorisation pour soins	X		X		
• Séances de médiation familiale*	X	X	X		*Les citoyens peuvent s'inscrire tant à Forestville qu'à Baie-Comeau ainsi que Sept-Îles pour assister à une séance de médiation familiale
Cour du Québec					
• Chambre civile	X		X		
• Garde en établissement	X		X		
• Protection de la jeunesse	X		X	X	Il y a des termes au calendrier de protection de la jeunesse à Schefferville et Kawawachikamach. Des dossiers de protection de la jeunesse pourraient être entendus lors de la Cour itinérante dans les autres communautés sur demande et avec l'accord de toutes les parties. Ceci requiert une planification supplémentaire.
• Adoption	X		X		
• Mainlevée saisie de véhicule	X		X		
• Permis restreint	X		X		
• Petites créances*	X	X	X	X	L'endroit du dépôt de la demande est au choix du citoyen.
Auditions par l'attachée judiciaire					
• Petites créances / Dommages	X	X	X		* À ce jour, aucune demande d'audition par l'attachée judiciaire pour dommages à Forestville.
• Faillite	X		X		

* La Cour itinérante de la Côte-Nord se déplace dans les communautés suivantes : Port-Cartier, Havre-Saint-Pierre, Natashquan, La Romaine (Unamen Shipu), Saint-Augustin (Pakuashipi), Blanc-Sablon, Fermont, Schefferville (Matimekush – Lac-John) et Kawawachikamach.

2. Où siègent les tribunaux pour entendre les affaires civiles de chacune de ces communautés?

Pour le district judiciaire de Baie-Comeau, les tribunaux siègent au palais de justice de Baie-Comeau **sauf pour les petites créances** où l'endroit du dépôt de la demande est au choix du citoyen. Si la demande est déposée à Forestville, la cause sera entendue à Forestville.

Pour le district judiciaire de Mingan, les tribunaux siègent au palais de justice de Sept-Îles. Cependant, les dossiers de **petites créances** peuvent être entendus en Cour itinérante à l'un des endroits indiqués précédemment. De plus, il y a des termes de cour en **protection de la jeunesse** à Schefferville (Matimekush) et Kawawachikamach.

3. Dans quelles villes les demandes en **matière civile** provenant de ces communautés sont-elles entendues?

La réponse est la même qu'à la question précédente.

4. À quelle fréquence la cour entend-elle les demandes en matière civile dans ces communautés?

	Baie-Comeau 655		Forestville 665		Sept-Îles 650		Port-Cartier 652		Havre Saint- Pierre (652)		Natashquan 652		La Romaine 652		Saint-Augustin 652		Blanc-Sablon 652		Fermont 652		Schefferville 652		Kawawachikamach 652	
	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours			Nb de termes	Nb de jours	Nb de termes	Nb de jours
COUR SUPÉRIEURE																								
Matières diverses	21	76			21	79																		
COUR DU QUÉBEC							3	15	3	12	2	8	2	8	2	4	2	4	3	9	4	8	4	8
Chambre civile	9	28			7	19																		
Protection de la jeunesse et adoption	22	43			22	45															4	4	4	4
Petites créances	8	12,5	5	5	7	14																		
Garde en établissement	X				X																			
Protection de la jeunesse - mesures d'urgence	X				X																			

Note : Des auditions de petites créances peuvent être entendues pendant les termes de la Cour du Québec sur la Cour itinérante (652).

5. Où sont déposées et entendues les demandes aux **petites créances** pour ces communautés?

Pour le district judiciaire de Baie-Comeau, les demandes aux petites créances peuvent être déposées et entendues à Baie-Comeau ou à Forestville, selon la demande.

Pour le district judiciaire de Mingan, les demandes aux petites créances sont déposées à Sept-Îles mais peuvent être entendues dans l'une ou l'autre des communautés indiquées au tableau de la question 4, selon la demande formulée.